

PROTOCOLE CANTINE ET/OU GARDERIE

Dans le cadre de votre inscription à la cantine et/ou à la garderie, nous vous rappelons les démarches à effectuer, afin de pouvoir gérer au mieux la qualité des services et d'accueil que nous vous proposons.

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

	Présence / absence occasionnelles
Délai pour prévenir	Vous devez créer votre espace sur le « PORTAIL FAMILLE » et procéder vous-mêmes à toutes les modifications, 48 heures avant le jour de présence ou d'absence. <u>Si urgence uniquement</u>, par sms 06.37.91.69.25 (Pour la garderie du soir)

RESTAURATION SCOLAIRE

ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

	Présence / absence occasionnelles
Délai pour prévenir	Vous devez créer votre espace sur le « PORTAIL FAMILLE » et procéder vous-mêmes à toutes les modifications, 48 heures avant le jour de présence ou d'absence Le mardi avant 8h00 il faut prévenir pour le repas du jeudi. Le mercredi avant 8h00 il faut prévenir pour le repas du vendredi. Le jeudi avant 8h00 il faut prévenir pour le repas du lundi. Le vendredi avant 8h00 il faut prévenir pour le repas du mardi. (Passé ce délai, les repas sont commandés à notre fournisseur et facturés).

Je vous rappelle qu'en aucun cas vous ne devez vous adresser aux enseignants pour communiquer sur des inscriptions à la cantine et/ou à la garderie.

Enfin, la présence ou absence de l'enfant doit être communiquée **par un responsable majeur, et non pas par l'enfant lui-même.**

En vous remerciant de votre compréhension.